

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2019

N° 2019-119B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-neuf, 5 novembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du Château Ségure à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (6) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël,

Absents excusés : ISOART Jean-Michel, MIR Jean-Henri, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2019-26B du Bureau Communautaire en date 12 mars 2019 autorisant le lancement de la consultation pour le suivi et l'animation de l'OPAH des Vallées d'Aure et du Louron.

La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée. L'appel public à la concurrence a été passé sur le journal La Dépêche du midi édition Hautes Pyrénées et les sites www.ladepeche-legales.com et le Portail Marches-Publics.info.

2 offres ont été formulées dans le délai prescrit.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 octobre puis le 5 novembre 2019 et a pris connaissance du rapport d'analyse.

Après analyse et classement au regard des critères énoncés dans la consultation, la CAO propose :

De retenir l'offre du Bureau d'Etudes SOLIHA PYRENEES BEARN BIGORRE pour un montant de 96 745,00 € ht.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	6
Dont 0 procurations	
Votes pour :	6
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	29 octobre 2019

OBJET : OPAH – Attribution du marché

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Bureau communautaire décide :

- de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU